

Roodt-sur-Syre, le 03 décembre 2019

EN CHEMIN AVEC LE SAINT NICOLAS POUR LUTTER CONTRE L'EXPLOITATION DES ENFANTS DANS LA FILIÈRE DU CACAO

Côte d'Ivoire – Ici cinq jeunes garçons transportent chacun des machettes et avancent lentement. Leur expression est immobile, presque vide, et ils parlent rarement. Les seuls bruits dans l'air calme sont le bruit des lames qui coupent l'herbe haute et les « pings » métalliques quand elles frappent quelque chose de plus fort tandis que des insectes et des serpents dangereux sont omniprésents.

Là d'autres jeunes portent des sacs et récipients d'eau très lourds leur abîmant le dos, les machettes et d'autres outils les blessant, les pesticides leur gonflant le visage.

Ils ont entre 8 et 16 ans... sous prétexte qu'ils y trouveraient une vie meilleure, chacun des garçons a traversé la frontière il y a des mois ou des années depuis le Burkina Faso, le Mali, le Togo et a pris l'autobus de chez lui jusqu'en Côte d'Ivoire, où des centaines de milliers de petites fermes ont été installées dans la forêt. Ces fermes sont la plus importante source de cacao au monde et le théâtre d'une épidémie de travail des enfants qui caractérise amèrement cette filière du cacao depuis plusieurs décennies.

Selon une étude de l'Université de Tulane de 2015, 2,26 millions d'enfants entre 5 et 17 ans ont ainsi travaillé dans la culture de cacao au Ghana et en Côte d'Ivoire entre 2013 et 2014. Parmi eux, 90 % effectueraient des travaux dangereux. **Le travail des enfants se maintient aujourd'hui à des niveaux très élevés dans le secteur cacaoyer, avec environ 2,1 millions d'enfants travaillant dans les champs rien qu'en Côte d'Ivoire et au Ghana¹.**

Et ce malgré le fait qu'en 2001, toutes les grandes entreprises chocolatières ont approuvé le protocole Harkin-Engel visant à abolir l'exploitation des enfants dans les plantations de cacao. En 2005, 2008 et 2010, les entreprises chocolatières internationales n'ont pas respecté les délais fixés pour déraciner le travail des enfants de leurs chaînes d'approvisionnement. Aucune entreprise, aucun gouvernement n'est près d'atteindre l'objectif de la nouvelle échéance qui vise à éliminer le travail des enfants, ou même de respecter les engagements d'une réduction de 70% du travail d'enfants d'ici 2020.

¹ Baromètre du cacao 2018

Le travail des enfants est imputable à une série de causes profondes, notamment la pauvreté structurelle, l'augmentation de la production de cacao et le manque d'écoles et d'autres infrastructures. Le travail des enfants étant un symptôme de problèmes profonds, il est impératif que le revenu des cacaoculteurs.trices augmente et qu'ils et elles disposent de meilleures infrastructures locales. Il est urgent d'accroître les efforts, tant sur le plan du financement que sur l'ambition et la volonté politique, car les niveaux actuels d'engagement ne permettront pas d'éliminer ce phénomène.

L'échec du Protocole Harkin-Engel, initiative volontaire signée par toutes les grandes entreprises chocolatières, montre effectivement qu'il est temps de demander aux gouvernements de mettre enfin les entreprises face à leurs responsabilités. **L'introduction d'un devoir de diligence contraignant dans la législation avec la mise en place de sanctions efficaces pour les entreprises qui ne se conforment pas aux obligations est un moyen important pour que les entreprises prennent en compte le risque de violation des droits humains au niveau de l'abolition de l'exploitation des enfants dans les filières d'approvisionnement en général et en ce qui concerne le cacao en particulier.**

COMMENT LES STANDARDS DU COMMERCE ÉQUITABLE VISENT À LUTTER CONTRE CETTE PROBLÉMATIQUE ET À PROMOUVOIR DES PRIX DÉCENTS AUX PRODUCTEURS ?

Le mouvement Fairtrade s'engage à lutter contre l'exploitation et la maltraitance des enfants par le biais des standards et des différents programmes mis en place par les réseaux de producteurs. **Les exigences du commerce équitable en matière de travail des enfants sont fondées sur les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (Convention 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants et Convention 138 de l'OIT sur l'âge minimum) et sur la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant.**

Le commerce équitable interdit l'emploi d'enfants de moins de 15 ans et aucun enfant de moins de 18 ans ne peut être engagé dans un travail dangereux ou compromettant sa santé, son éducation ou son développement. Si la législation nationale fixe un âge minimum plus élevé pour le travail des enfants, alors le commerce équitable exige que les producteurs respectent la législation nationale.

Le respect des standards du commerce équitable est vérifié par FLOCERT, une société indépendante, certifiée ISO, et comprend des audits annoncés et inopinés des organisations de producteurs certifiées et des exploitations de leurs membres. Une violation des droits de l'homme, y compris la traite des êtres humains, le travail forcé ou les pires formes de travail des enfants entraîne le retrait immédiat de la certification.

Afin de lutter efficacement contre le travail des enfants, Fairtrade travaille ensemble avec des gouvernements ainsi que la société civile afin de renforcer la prévention de l'exploitation des enfants et mise également sur des programmes de formation, des campagnes d'information et de sensibilisation ainsi que le soutien des familles et des communautés villageoises.

Pour Fortin Bley, secrétaire général de la coopérative de cacao CANN en Côte d'Ivoire et président de Fairtrade West Africa, une antenne du réseau de producteurs africains, « *le travail de sensibilisation auprès des adultes sur les dangers du travail pour leurs enfants afin de provoquer un vrai changement des mentalités est primordiale* ». La coopérative CANN recense chaque nouveau-né et enfant de la communauté. Cette mesure est destinée à empêcher le recours à des « enfants esclaves » sur les champs sans que quelqu'un s'en aperçoive.

A côté des standards spécifiques sur le travail des enfants, **le système Fairtrade lutte contre l'exploitation des enfants grâce à des prix minimum garantis**. Car c'est bien là que la cause des problèmes liés à la culture du cacao commence : alors que le secteur du chocolat représente un chiffre d'affaires de 100 milliards de dollars par an, le cacaoculteur en Côte d'Ivoire ne gagne qu'un tiers de ce qui est nécessaire pour vivre dignement.

"La plupart des cacaoculteurs n'ont pas les moyens de se payer un logement, une nourriture et une éducation décentes, et cela continuera tant que les négociants, les fabricants et les marques de chocolat n'aborderont pas la question du prix ", a déclaré Dario Soto Abril, CEO de Fairtrade International.

Fairtrade est le seul système de certification qui a une exigence de prix minimum, ce qui offre déjà une différence significative sur les revenus des producteurs. **Le prix minimum Fairtrade, fixé à 2400\$ par tonne**, qui a connu une augmentation de 20% pour le cacao conventionnel depuis le 1er octobre 2019, **joue le rôle de filet de sécurité en cas de chute des cours et apporte de la stabilité aux producteurs**.

En plus du prix minimum, les coopératives reçoivent une prime de développement de 240\$ par tonne – la prime a aussi connu une augmentation de 20% depuis le 1er octobre 2019. Cette prime est destinée à financer des **projets collectifs bénéficiant à l'ensemble de la communauté**. Elle est distribuée aux coopératives de producteurs qui décident démocratiquement de son utilisation en fonction de leurs besoins et de leurs priorités. La prime de développement peut financer des initiatives locales pour améliorer les conditions de vie des communautés : accès à la santé, à l'éducation, accès à l'eau potable...

L'AUTONOMISATION DES FEMMES ET LE TRAVAIL DES ENFANTS

Dans son dernier rapport « *Comprendre le risque de travail des enfants dans les zones productrices de cacao à l'aide de données communautaires* »², la Fondation International Cocoa Initiative, mentionne que plus le niveau d'éducation du chef de foyer augmente, plus la probabilité que les enfants soient impliqués dans de l'emploi ou du travail des enfants diminue. De même, plus le revenu mensuel du foyer augmente, plus la probabilité que les enfants soient impliqués dans de l'emploi ou du travail d'enfants diminue.

² https://cocoainitiative.org/wp-content/uploads/2019/10/Comprendre-le-risque-de-travail-des-enfants-dans-les-zones-productrices-de-cacao_Oct-2019_FR.pdf

Le rapport rappelle également **l'importante corrélation entre l'autonomisation des femmes et le travail des enfants**. En Côte d'Ivoire, plus le niveau d'éducation atteint par la majorité des femmes dans la communauté est élevé, plus il est probable que la communauté appartienne à la catégorie à moindre risque. De plus l'implication des femmes dans des positions de pouvoir et les taux d'alphabétisation des femmes sont d'importants indicateurs sur l'emploi et la scolarisation des enfants au Ghana.

Le mouvement Fairtrade partage donc cette analyse et travaille activement pour l'autonomisation des femmes notamment grâce à la mise en place d'une « Women School of Leadership » pour promouvoir l'égalité des genres et développer leur autonomie personnelle visant aussi à améliorer les chances des femmes dans les communautés agricoles via des formations en finance, négociation et prise de décision. Elle veut permettre aux femmes d'occuper des postes dirigeants dans les coopératives et dans leur propre communauté mais également de gérer le budget familial. Effectivement, les femmes productrices de cacao en Côte d'Ivoire se heurtent à de nombreux obstacles qui les empêchent de diriger leur communauté locale ou leur coopérative. Les plus importants sont : les normes traditionnelles, sociales et culturelles, qui dictent le rôle des femmes dans les communautés et leur limite l'accès à l'agriculture, à l'information et aux prêts.

La problématique des enfants exploités dans les plantations de cacao de l'Afrique de l'Ouest renforce à ce moment le caractère exemplaire du patron des enfants, à savoir Saint Nicolas, dans un contexte de justice globale, d'un commerce plus juste et d'un développement durable en lien avec l'Agenda 2030 de l'ONU (notamment l'Objectif de développement durable N°12 : *« Etablir des modes de consommation et de production durables »*).

Assurer un revenu décent aux producteurs, introduire un devoir de vigilance contraignant en matière de respect des droits humains pour les entreprises chocolatières, participer à l'autonomisation des femmes dans les communautés, sont des pistes concrètes qui pourraient contribuer à remédier aux problèmes profonds de la filière du cacao. Le consommateur reste également un acteur non négligeable puisqu'il a le pouvoir d'orienter son acte d'achat.